



CNT - Solidarité Ouvrière

4 rue de la Martinique 75018 Paris

Tel : 09.87.53.87.56

Fax : 09 81 38 48 60

www.cnt-so.org

A Paris, le 19 octobre 2022

Lettre ouverte à l'attention des députés NUPES, des conseillers métropolitains de LYON et des responsables du Parti de Gauche, du PCF, du Parti Socialiste, d'Europe écologie les Verts.

Madame, Monsieur,

Depuis plus de dix jours maintenant, **les agents de nettoyage de la gare routière de Perrache sont en grève sans qu'aucune issue au conflit ne se dessine** : ils ont décidé, unanimement, de cesser le travail le lundi 10 octobre 2022 pour lutter contre une décision de la Métropole de Lyon qui menace leurs emplois.

Pour comprendre cette situation politiquement absurde et socialement brutale, il faut remonter plus de trois décennies en arrière, quand l'administration décidait d'externaliser les missions d'entretien autrefois dévolues à des régies publiques.

Ce faisant, **elle condamnait les salarié.es à des salaires de misère** : aujourd'hui, dans le nettoyage, les quatre premiers niveaux de la grille de qualification ne dépassent pas le SMIC horaire.

Elle les condamnait également à changer d'employeur, à chaque appel d'offre, et ainsi de n'avoir aucune évolution de carrière : les sociétés de nettoyage font peu de cas de leurs obligations en matière de formation professionnelle ; elles se refusent à investir dans des salarié.es qui, trois ou quatre années plus tard, seront transféré.es à une nouvelle entreprise ; et au prétexte qu'en arrivant sur un marché, elles ne connaissent pas les agents, elles leur refusent toute progression d'échelon.

A titre d'exemple, sur Perrache, le salarié ayant le plus d'ancienneté sur le site – 33 ans – et qui est à un an de la retraite, plafonne toujours au smic !

Elle les condamnait également à travailler en équipe de plus en plus réduites : à chaque nouvel appel d'offre, pour rester concurrentielles et emporter le marché, les sociétés jouent sur leur seule variable d'ajustement en réduisant les masses salariales, peu important que le travail reste le même et que les salarié.es soient en surcharge permanente.

Enfin, **en se cachant derrière son rôle de donneur d'ordre, elle se soustrayait à toutes ses obligations**, notamment liées à la santé et à la sécurité, ou au maintien dans l'emploi.

Le nettoyage, depuis plus de 30 ans, est donc aux mains du secteur privé : se sont succédées sur le site une dizaine d'entreprises ; depuis 2018, ARC-EN-CIEL filiale du groupe T2MC est titulaire du marché.

Sauf que **la Métropole de LYON reste, en réalité, le véritable employeur des agents de nettoyage** : c'est ce qu'elle leur a tristement démontré pendant des années en se réservant le droit de les faire muter sur simple demande à leur sous-traitant (une clause, au demeurant illicite, était spécifiquement prévue pour cela dans le contrat commercial), en leur refusant les dispositifs demandés par la médecine du travail pour préserver leur santé ou encore en leur imposant un « contrôleur qualité » qui, en réalité, les harcelait, les violentait, les menaçait... sans jamais intervenir : la santé et la sécurité sont du seul ressort de l'employeur nous a répondu la vice-présidente déléguée aux ressources humaines en juin 2021, quand nous l'avons alertée sur les méthodes de son agent.

Cette situation délétère a conduit les agents de services à faire un premier mouvement de grève, du 9 au 18 juin 2021.

Pendant cette grève les salarié.es et des médias qui ont mené l'enquête¹ ont révélé les graves dysfonctionnements de cette sous-traitance, tant et si bien que la Métropole de LYON a été contrainte de retirer son agent du site.

L'affaire aurait pu s'arrêter là mais voilà qu'à nouveau, **la même administration dont la majorité a pourtant basculé entre les mains de vos organisations respectives en 2020, à nouveau, abuse de sa position pour menacer les salarié.es et elle le fait sous couvert de politique sociale !**

En effet, au cœur de l'été, l'administration a publié un appel d'offres pour la reprise du site dans lequel elle restreint les candidatures aux seules « *convention d'insertion par l'activité économique* »².

Cette décision résonne pour les salarié.es comme une évidente mesure de rétorsion contre leur grève de 2021 et comme une sentence de mise au chômage quasi certaine.

Alors qu'en temps normal, ils bénéficient d'une obligation conventionnelle de reprise de leurs contrats par l'entreprise entrante³, dans le cas qui nous intéresse, la continuité des contrats n'est pas assurée. C'est précisément ce qui avait été répondu au député LFI Michel LARIVE le 1er janvier 2019 par le Ministère des solidarités⁴ ; ce que, par ailleurs, la Métropole de LYON n'ignore pas puisqu'elle l'a elle-même expliqué aux grévistes reçus dans ses locaux le mercredi 12 octobre : « *pour vous il y aura le Pôle Emploi* » leur ont répondu la Directrice Générale Adjointe en charge des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et la Directrice de Cabinet du Président Bruno Bernard.

Même son de cloche sur France 3 Rhône-Alpes, le lundi 17 octobre, quand le responsable des appels d'offres nous explique à son tour que ce n'est pas à la Métropole de « *gérer les ressources humaines des entreprises privées* »⁵.

¹<https://www.mediacites.fr/enquete/lyon/2021/06/11/a-perrache-un-agent-du-grand-lyon-tyrannise-les-salaries-charges-de-la-proprete-de-la-gare-routiere/>

² Appel d'offres publié le 21 7 2022 au bulletin officiel des annonces de marchés publics sous la référence 22-101949

³ Convention collective nationale des entreprises de propreté et services associés du 26 juillet 2011, article 7

⁴ <https://www2.assemblee-nationale.fr/questions/detail/15/QE/11115>

⁵ https://france3-regions.francetvinfo.fr/auvergne-rhone-alpes/programmes/france-3_auvergne-rhone-alpes_19-20-grand-lyon



CNT - Solidarité Ouvrière

4 rue de la Martinique 75018 Paris

Tel : 09.87.53.87.56

Fax : 09 81 38 48 60

www.cnt-so.org

Ainsi la Métropole de LYON qui prétend œuvrer pour l'insertion des salarié.es éloigné.es de l'emploi n'a aucune difficulté à envisager la mise au chômage des 22 agents de nettoyage qui travaillent pour elle depuis plus de trente ans, dont la moitié a plus de cinquante ans, qui se sont usé la santé à récurer sa gare et qui se sont usé le moral à supporter sa gestion calamiteuse du site.

Cette Métropole, qui est une vitrine pour vos organisations, non seulement ne pose aucun acte fort en matière de politique sociale pour s'écarter des précédentes majorités – elle pourrait par exemple titulariser tous.toutes les salarié.es sous-traité.es au privé qui travaillent pour elle – mais persiste et signe en les exploitant de la pire des manières pour, ensuite, s'en débarrasser d'une ligne dans un appel d'offres.

Les très longs conflits, sur l'hôtel IBIS BATIGNOLLES, sur l'hôtel HOLIDAY INN de la Porte de Clichy ou encore sur l'hôtel NH COLLECTION à Marseille ont mis en lumière la violence de ce système de sous-traitance : « la sous-traitance, c'est la maltraitance ! » n'ont cessé de scander les salarié.es en lutte.

Mais que dire alors quand le donneur d'ordre est une administration publique, se revendiquant de gauche, qu'elle en est le principal bénéficiaire (combien d'économies depuis l'externalisation du nettoyage ?) et que de surcroît elle l'utilise pour se débarrasser de salarié.es un peu trop revendicatifs à son goût ?!

Tout ceci ne nous parait pas très raisonnable...

Aussi nous vous demandons solennellement, Madame, Monsieur, de bien vouloir intervenir utilement dans ce dossier, en faveur des salarié.es et, plus généralement, pour défendre concrètement une politique sociale digne de ce nom au sein de ces collectivités, loin des abus et des violences de la sous-traitance.

Restant à votre entière disposition pour échanger sur ce dossier, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations syndicalistes distinguées.

Etienne Deschamps
Secrétaire confédéral CNT-SO

A handwritten signature in blue ink is written over a rectangular stamp. The stamp contains the following text: 'CNT', 'Solidarité Ouvrière', '8 rue Paul Lafargue', and '69100 VILLEURBANNE'.